

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	147 (2002)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Inquiétant ou prévisible : mais qui veut finalement de l'Armée XXI?
<b>Autor:</b>	Eggis, Nicolas d'
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-346215">https://doi.org/10.5169/seals-346215</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Inquiétant ou prévisible: mais qui veut finalement de l'Armée XXI?

■ Major Nicolas d'Eggis<sup>1</sup>

Lorsque l'été venu, une certaine presse, en raison des vacances, peine à trouver quelques sujets d'actualités brûlants au milieu de rédactions semi-désertes, la tentation est grande de se contenter de niaises pitoyables tels que les dessous de *Loft story*, chers en 2001 à M6, et autres *Star Academy* imaginés par TF1. Avec la publication, sur Internet, des grandes lignes du Plan directeur de notre future armée, quelques journalistes ont trouvé un créneau intéressant pour ne pas sombrer définitivement dans une affligeante médiocrité et couler ainsi leur propre navire. Nous devrions nous réjouir de voir LE débat national ainsi porté sur la place publique. Il n'en est rien, parce que ledit débat – sans réelle surprise – est maladroitement mené. Le soussigné ne peut que s'inquiéter en constatant les dérives émotionnelles et partisanes que suscite cette ambitieuse réforme de notre instrument de défense.

La première erreur, à mon sens, tient dans le fait que le texte rédigé par le DDPS s'est limité, à l'origine, au seul web. Internet fait certes partie désormais des médias incontournables, mais pas encore pour l'ensemble de la population

comme certains l'imaginent. S'il est vrai que nombreux sont les accros du «surf», ils sont en réalité presque toujours les mêmes; la frange des «exclus» est donc plus importante que prévue. Dans le domaine de l'informatique, un conflit de générations est évident, quand ce n'est une simple question de formation. Il y a aussi, reconnaissions-le, des sites plus attrayants que celui du DDPS et je ne songe pas forcément à ceux issus de *Loft story*, aussi fades que l'émission elle-même. Les experts en communication du Département de M. Schmid ont peut-être mal apprécié la situation en son temps. Nombreux sont celles et ceux qui aujourd'hui encore – pour de multiples raisons – ne se sentent simplement pas concernés par l'Armée XXI.

La deuxième difficulté vient de la volonté même de transparence affichée par les concepteurs de la réforme. Il aurait été suicidaire de réservier les tenants et aboutissants de cette réflexion essentielle à quelques experts triés sur le volet. Cela nous aurait valu un beau tollé. Armée XXI a besoin de l'aval d'une large majorité. Le problème, c'est qu'une fois de plus une minorité virulente tente d'influencer profondément un processus de consultation démocratique en dénonçant pêle-mêle quelques points plus

ou moins heureux de la réforme envisagée, savamment choisis et sortis de leur contexte. On s'éloigne du valeureux compromis pour tomber dans l'opposition de principe ou la dangereuse désinformation!

La troisième question est d'ordre politique. A la veille d'échéances capitales, les ténoirs des grands partis – particulièrement en Suisse romande – jugent indispensable de se démarquer de leurs adversaires et de reconquérir leur électorat. L'armée a toujours été une cible de choix pour faire oublier l'état lamentable des caisses communales, les déboires financiers des partis et les quelques combines auxquelles lesdits ténoirs - toutes couleurs politiques confondues – n'échappent pas. Pendant qu'on tire à boulets rouges contre le DDPS et les hommes qui tentent honnêtement d'y travailler, on évite des sujets particulièrement brûlants qui réapparaîtront sitôt les élections passées! Il est déjà certain que les sympathisants des partis et tendances extrêmes de ce pays feront usage du référendum facultatif sur la réforme Armée XXI, au risque de faire capoter l'ensemble du projet.

Le quatrième dilemme est toujours – mais pas seulement – d'ordre politique et porte cette fois sur le fond de la réforme

<sup>1</sup>Ancien rédacteur du bulletin Défense RMS-Vaud.

elle-même. Armée de milice ou armée professionnelle? Armée limitée à la seule défense du territoire national ou armée de coopération (dilemme résurgent de la neutralité)? Armée de 200000 hommes ou de 50000 mercenaires? Troupe finalement équipée de quel matériel? Sans oublier une autre question de fond: cette armée, contre quel type de menaces et quel adversaire est-elle conçue (le terrorisme à la cote?) Autant d'aspects qui peinent à faire l'unanimité.

Quelques évidences à ce sujet: une armée de moins de 100000 hommes actifs n'est plus une armée de milice; une armée-prétexte, parce que mal équipée, est une armée inutile et il n'est plus concevable, aujourd'hui, de mener une défense de hérisson, recroquevillé sur son minuscule lopin de terre, en regard de la grande Europe en construction. C'est ainsi, au risque de fâcher les uns et d'in-disposer les autres... De même, il reste utopique de confier notre sécurité à nos seuls nains de jardin, parce que nous peignons à identifier clairement l'adversaire de demain!

Pour le militaire de milice que je suis, le problème peut-être le plus urgent dans l'immediat est celui des dispensés. L'Armée XXI est concrètement impossible, quelle que soit sa forme définitive, si la question des dispensés n'est pas résolue. Dans tous les domaines, sauf

celui de la défense nationale, je note l'existence d'une légion d'indispensables, prêts à utiliser tous les subterfuges pour se soustraire à leur devoir. Le fait est grave, car accepter l'idée que la sécurité du pays est l'affaire des autres, c'est déjà admettre le principe que cette tâche est secondaire. Or, elle est et doit rester prioritaire aux yeux de nos dirigeants, de l'économie de ce pays et de ses citoyens. Naturellement, à force d'entendre dire par certains de nos médias et hommes politiques que l'armée doit être supprimée, l'idée fait peu à peu sa place dans les esprits. Je relève que le GSsA a, de son côté, modifié une fois déjà (à titre d'essai?) sa stratégie de «l'élimination directe», ce qui lui a valu de trouver des alliés aussi inattendus que bienvenus.

Dans un dernier ordre d'idée, et bien que partisan du projet «Armée XXI», il faut bien admettre que le souffle de la réforme permanente ne va pas sans risque. Il y a eu l'Armée 61, l'Armée 80 (dans une moindre mesure) et l'Armée 95. Il y aura, normalement, Armée XXI à partir de 2003 ou 2004... En clair, quatre visions de la sécurité et de la manière de l'appliquer en quelque quarante ans. Le monde évolue certes plus rapidement aujourd'hui qu'autrefois et l'adaptation est une des plus remarquables facultés humaines. L'erreur serait de tomber dans l'excès avec une copie «Armée XXI bis» en

2005, suivie d'une «Armée XXII» en 2006 et d'une «Armée XXIII» en 2007... Restera-t-il une majorité pour soutenir une structure qui songe plus à se réformer en permanence qu'à consolider un équilibre péniblement acquis au terme de campagnes de plus en plus acharnées?

Que faire alors? Peaufiner la copie comme l'a décidé M. Schmid? Eventuellement, pour autant que la démarche ne renvoie pas tout le dossier aux calendes grecques. Forcer la décision en recourant au principe «ça passe ou ça casse»? Très risqué, en période électorale surtout. En aucun cas, finalement, il ne faudra abandonner – malgré les hurlements des chiens enragés – une réforme aussi indispensable qu'ambitieuse. Il nous restera, simplement, à apprendre à cohabiter avec une minorité développant ses crises d'urticaire à la seule évocation d'une structure de défense tant soit peu crédible dans notre pays. Une vertu rare ne trouvant pas son origine au café du coin où le quidam refait le monde avec l'aide bienveillante et inspirée de son quotidien préféré. Un grave danger existe lorsque ledit tabloïd a, depuis longtemps, opté pour le sensationnel avant l'objectivité.

*Quot capita, tot sensus!*

N. d.